

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

L'économie sociale et solidaire est notre ADN



UN GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS ?

➤ DÉFINITION GÉNÉRALE

C'est un regroupement de structures qui décident de **S'associer** pour embaucher une compétence

Elles n'ont pas le besoin d'embaucher seules cette compétence à **temps plein**

Elles vont se partager le temps de travail d'un-e salarié-e sur une durée déterminée ou non

UN GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS ?

DÉFINITION GÉNÉRALE

Le GE est une **personne morale**,
association ou coopérative

Les structures **adhérent** au GE

Le GE est l'extension de leur gestion
des ressources humaines

UN GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS ?

≡ QUELQUES CHIFFRES

1985
début des GE



2011
début des GE non-marchand

500 GE non-marchand en France
dans les secteurs du sport, de l'animation et de l'éducation populaire

5000 emplois dans les GE non-marchand

165 000 associations « employeur » en France

UN GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS ?

 ET LE GESS 49 ...

Un GE non marchand, associatif
en réponse aux nouveaux défis
de **l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**
sur le territoire du **Maine-et-Loire**



UN GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS ?

 ...UN OUTIL

Pour qui ?

Les associations et
des collectivités
du **Maine-et-Loire**

Pourquoi ?

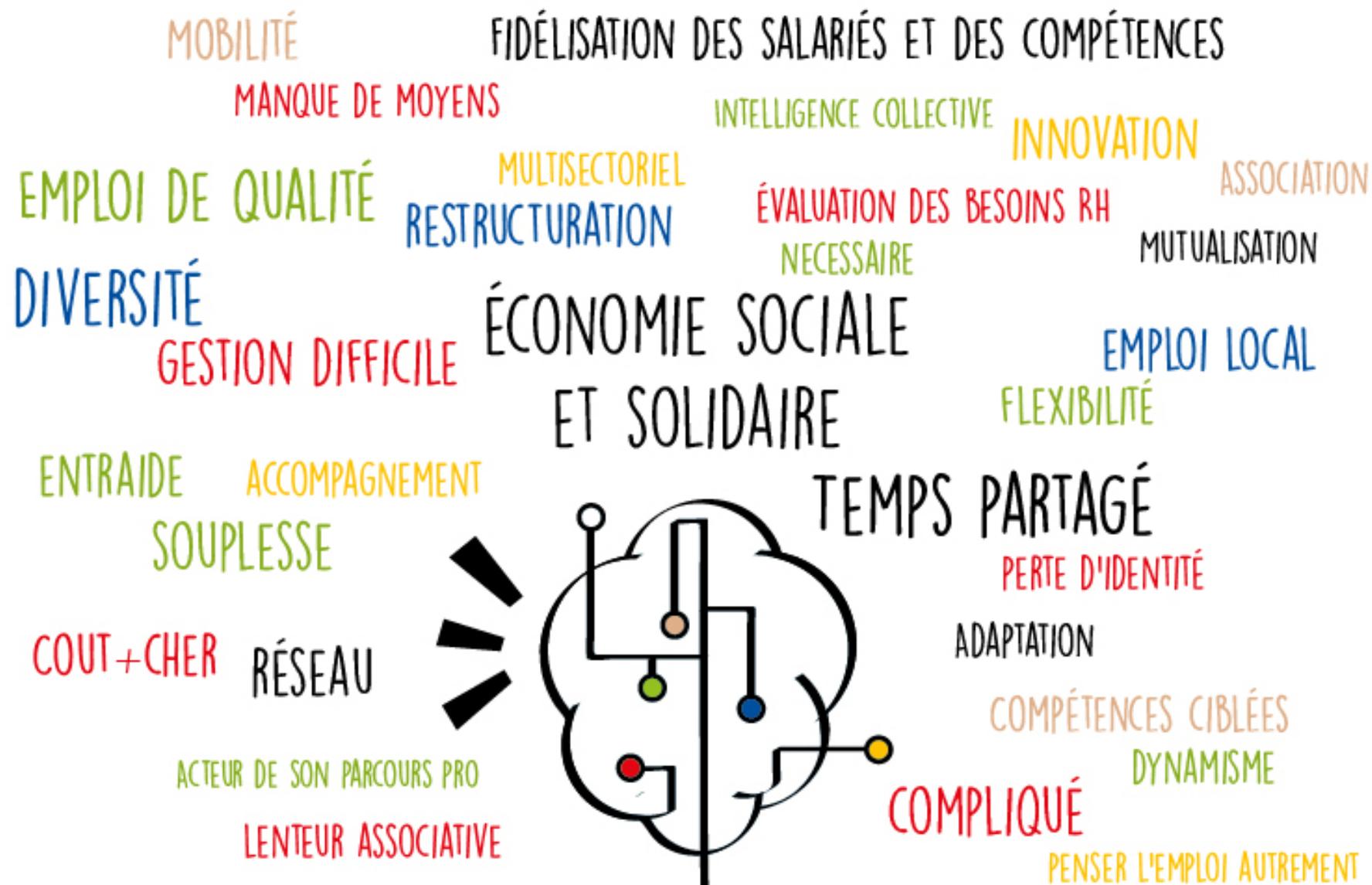
Le développement
de l'**emploi
durable**

Comment ?

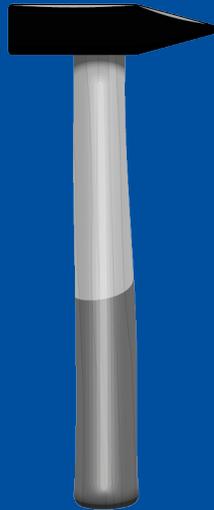
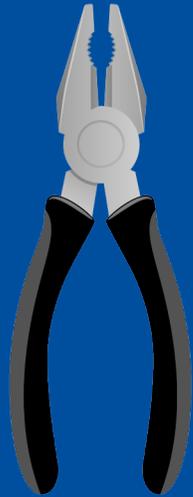
La mutualisation
des **compétences**

Dans quel cadre ?

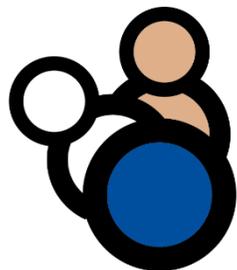
**Tous les secteurs,
Tous les domaines
de compétences**



MODE D'EMPLOI & AVANTAGES



Associations et
collectivités



Un constat :
besoin de
compétences sur
un temps partiel

Sur des fonctions cœur de
métier ou support
(communication, informatique,
comptabilité, administratif...)

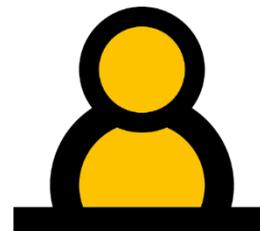
Groupement
d'employeurs



Conseils RH
Coordination des besoins
Recrutement
Gestion RH

Accompagnement des
structures et du/de la salarié-e
Gestion administrative (paye,
charges sociales, absences,
formations...)

Le-a salarié-e



Acteur de son
parcours
professionnel

Définition des attentes et
besoins professionnels
Mobilité d'esprit,
autonomie, souplesse

MODE D'EMPLOI & AVANTAGES

UNE RELATION PAS SI COMPLIQUÉE

Le GE est
l'employeur
du salarié



Contrat de mise à
disposition

Les structures
sont adhérentes
du GE

Contrat de
travail

Règlement
intérieur de la
structure

Le-a salarié-e est mis à
disposition sur plusieurs
structures



MODE D'EMPLOI & AVANTAGES

LES AVANTAGES ADHÉRENTS



Engager du personnel motivé
et formé de façon pérenne

FIDÉLISATION DU SALARIÉ
SUR UN TEMPS ADAPTÉ

TRANSFERT DE
LA GESTION RH

Bénéficier d'une expertise
RH, conseils, recrutement
Simplifier sa gestion
administrative

OPTIMISER

Intégrer des
compétences
pointues nécessaires au
développement, mais
diciles à mettre en oeuvre
sur un temps très partiel

DES COMPÉTENCES
CIBLÉES ACCESSIBLES

SALARIÉ, ACTEUR
DE SON PARCOURS
PROFESSIONNEL

Transformer le salarié en
véritable acteur de sa Vie
et de sa carrière

MODE D'EMPLOI & AVANTAGES



LES AVANTAGES SALARIÉS



Travailler à temps complet
ou partiel choisi,
réparti sur plusieurs
structures

UN PLEIN EMPLOI
SUR PLUSIEURS
STRUCTURES

DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES

De larges possibilités de
formation et de
développement
des compétences

ACTEUR DE SON
PARCOURS PRO

Stabilité (CDI privilégié)
Interlocuteur RH dédié
Reconnaissance des
compétences

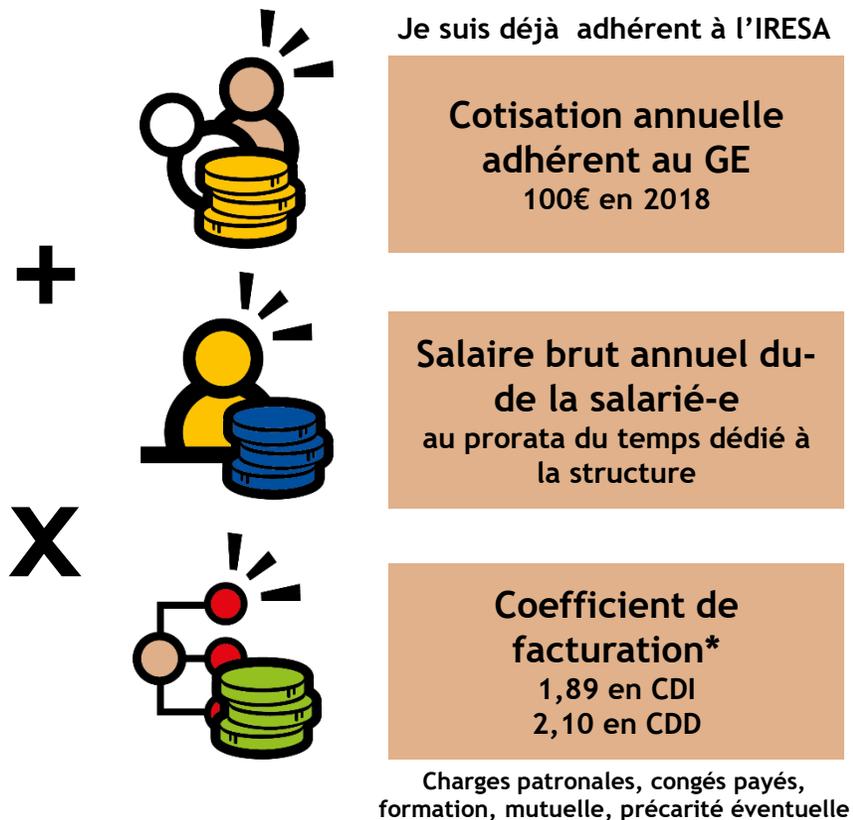
UNE QUALITÉ
D'EMPLOI

VALORISATION DU
SALARIÉ

Prise de responsabilités
Autonomie
Mobilité d'esprit

MODE D'EMPLOI & AVANTAGES

COMBIEN ÇA COÛTE ?



COÛT ANNUEL DU TEMPS PARTAGE
pour une structure

Un exemple ?

Un salarié, payé 1 600€/mois brut en moyenne,
soit 10,55€/h brut

est à **40%**
dans une structure
soit 60h/mois

Et **60%** dans une
autre structure
soit 91h/mois

100 €

100 €

+

+

10,55€ x 60h
x 11 mois

10,55€ x 91h
x 11 mois

X

X

X 1,89

X 1,89

=

=

13 400 €

21 000 €

Et vous,
Quels sont vos besoins
en compétences ?

